



REPUBLIQUE TUNISIENNE
Ministère de l'Agriculture,
des Ressources Hydrauliques
et de la Pêche

Atelier National sur les « Avantages de la coopération et la Convention des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux de la CEE-ONU »

21-22 Septembre 2016
Hôtel Belvédère–Tunis

Consciente de la gravité des défis et enjeux hydrauliques futurs, la Tunisie est fermement décidée à promouvoir une gestion des eaux transfrontières basée sur une coopération efficace. Dans cette perspective, la Tunisie poursuit l'examen et l'évaluation de l'opportunité de son adhésion à de nos nouveaux instruments juridiques internationaux. C'est ainsi, qu'en 2009, la Tunisie a commencé par ratifier la Convention des Nations Unies de 1997 sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation (entrée en vigueur en 2014). De plus, après avoir arrêté une stratégie de lutte contre les changements climatiques dans laquelle l'eau constitue un défi majeur, la Tunisie a signé l'Accord de Paris de décembre 2015 (COP 21). Ces deux conventions sont étroitement liées et complémentaires.

La Tunisie participe aussi depuis 2011, aux réunions et aux activités au titre du cadre de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux adoptée en 1992 à Helsinki et entrée en vigueur en 1996. Etant donné que la Convention est devenue de portée mondiale, la Tunisie a, à plusieurs reprises, manifesté son intérêt à y adhérer. A l'occasion, un Comité national a été créé en 2015, pour étudier et discuter l'adhésion éventuelle à la Convention sur l'eau.

Cette Convention est un mécanisme ayant pour fonction de promouvoir la coopération internationale et de renforcer les actions nationales en faveur de la protection et de la gestion écologiquement viables des eaux souterraines et de surface transfrontières. Par ailleurs, elle constitue une plate-forme intergouvernementale pour le développement quotidien et le progrès dans le domaine de la coopération transfrontière.

La CEE-ONU et le GWP- Med appuient l'organisation de l'Atelier consacré à la clarification des dispositions, des avantages et des obligations pour la Tunisie dérivant de la Convention sur l'eau, ainsi que les modalités du processus d'adhésion. L'Atelier aura ainsi pour objectif de poursuivre les discussions sur l'opportunité d'adhésion de la Tunisie à cette Convention de 1992 sur l'eau qui vient d'être mondialisée.

MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2016

8:30 - 9:00 Accueil des participants

9:00 - 9:45 Ouverture de l'Atelier

Allocutions d'ouverture :

- M. Samir Taieb, Ministre de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche
- M. Peter Kovacs, Président de la Réunion des Parties de la Convention sur l'eau, Ministère de l'Intérieur, Hongrie
- Mme Francesca Bernardini, Secrétaire de la Convention sur l'eau, CEE-ONU
- Mme Sarra Touzi, Chargée de Programmes Senior, GWP-Med

Présentation du programme de l'Atelier

Prof. Fadhel MOUSSA

9:45 - 11:15 SESSION 1:

Cadre général de la Convention sur l'eau de 1992

Session présidée par M. Fadhel Moussa

- **Introduction générale à la Convention sur l'eau, y compris les liens avec l'Agenda 2030**
Mme. Francesca Bernardini, Secrétaire de la Convention sur l'eau
- **Principes et obligations générales de la Convention sur l'Eau : principe de non-préjudice, principe d'utilisation équitable, et principe de coopération**
Mme. Phani Livada, Ex-chef de bureau légal du Ministère des Affaires étrangères de la Grèce
- **Le cadre juridique international : Les Conventions de New York et Helsinki : similarités et différences : qu'est-ce que la ratification de la Convention d'Helsinki peut amener à un État déjà Partie à la Convention de New York**
Prof. Johan Lammers, Ex-Conseiller juridique du Ministère des Affaires étrangères des Pays Bas et membre du Comité d'Application de la Convention sur l'eau

10:45 - 11:30 Discussion

11:30 – 12:00 Pause-café

12:00-13:15 SESSION 2:

La Convention sur l'eau de la CEE-ONU appliquée au contexte Tunisien

Session présidée par M. Ameer Horchani, Ex-Secrétaire d'Etat aux ressources hydrauliques

- **Les ressources en eau transfrontières Tunisiennes et mécanismes existants de coopération**
M. Hassen Lotfi Frigui, Directeur Général des Ressources en Eau
- **Le cadre juridique général Tunisien au regard de la Convention de 1997 et 1992**
Mme. Hekma Achour, Experte Juriste

- **Les résultats de la conférence climat de Paris : implications pour la Tunisie et comment la Convention sur l'eau peut soutenir son application**

M. Jean François Donzier, Directeur Général de l'Office International de l'Eau, et expert du task force CC du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche

13:15 - 14:30 Déjeuner

14:30 - 16:00 Panel de discussion sur les attentes, avantages et risques perçus de la ratification de la Convention sur l'eau » suivi de réactions des experts internationaux

- Mr. Abdallah Cherid : Directeur Général des Barrages et des Grands Travaux Hydrauliques
- Mr Khalili Bahri : Coordinateur du Mécanisme du SASS
- Mme. Hayet Ben Mansour : Directeur des Ressources en Eau de Surface - Direction Générale des Ressources en Eau
- Mme. Awatef Messai Larbi : Sous-Directeur, Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la Vie – Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement
- M. Issam Nouiri : Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles
- M. Fadhel Moussa – Expert Juriste

16:00 - 16:30 Pause-café

16:30 - 18:00 SESSION 3:

Débat interactif sur les principales dispositions de la Convention sur l'eau de 1992 et sur son application

Session présidée par M. Rachid Khanfir

- **Les obligations en termes de prévention, de maîtrise et de réduction des impacts transfrontières : La pollution**
Mme. Ana Drapa, Administration Nationale « Eaux Roumaines », Division de la coopération internationale
M. Harry Liiv, Secrétaire Général adjoint du Ministère de l'Environnement de l'Estonie
- **Les aspects liés à la quantité des eaux : sécheresse et adaptation aux changements climatiques**
Mme. Sonja Koeppel, Secrétariat de la Convention sur l'Eau et M. Pedro Cunha Serra, Ex-Président de l'Institut Portugais pour l'Eau, Ex-membre de la Commission Hispano-Portugaise sur les eaux transfrontières
- **Comment coopérer sur la base de la Convention avec un riverain non Partie ?**
Mme. Phani Livada, Ex-cheffe du bureau légal du Ministère des Affaires étrangères de la Grèce
Mme. Ana Drapa, Administration Nationale « Eaux Roumaines », Division de la coopération internationale

17:30 - 18:00 Discussions

18:00-19:30 Réception dinatoire

JEUDI 22 SEPTEMBRE 2016

08:45 - 10:15 SESSION 4 :

Responsabilités et bénéfiques.

Session présidée par M. Hafedh Khlif

- **Résumé des discussions du premier jour, Prof. Fadhel Moussa**
 - **La responsabilité en cas de non-respect des obligations, règlement des différends et Comité d'application**
 - Prof. Johan Lammers, Ex-Conseiller juridique du Ministère des Affaires étrangères des Pays Bas et membre du Comité d'Application de la Convention sur l'eau
 - **La coopération institutionnelle prévue par la Convention, l'assistance aux Parties et autres bénéfiques de l'adhésion**
 - M. Peter Kovacs : Président de la Réunion des Parties de la Convention sur l'eau, Ministère de l'Intérieur, Hongrie
 - **Réserves et déclarations**
 - Mme. Phani Livada : Ex-cheffe du bureau légal du Ministère des Affaires étrangères de la Grèce
-

09:45 - 10:15 Discussions

10:15-10:45 Pause-café

10:45 - 12:30 SESSION 5

Panel de discussion sur « Comment la Convention soutient les efforts de coopération : expériences, difficultés, succès et conseils aux futures Parties »

- M. Peter Kovacs : Président de la Réunion des Parties de la Convention sur l'eau, Ministère de l'Intérieur, Hongrie
- M. Harry Liiv : Secrétaire Général adjoint du Ministère de l'Environnement de l'Estonie
- Mme. Ana Drapa, Administration Nationale « Eaux Roumaines », Division de la coopération internationale
- M. Pedro Cunha Serra, Ex-Président de l'Institut Portugais pour l'Eau, Ex-membre de la Commission Hispano-Portugaise sur les eaux transfrontières
- Mme. Phani Livada, Ex-cheffe du bureau légal du Ministère des Affaires étrangères de la Grèce
- M. Johan Lammers, Ex-Conseiller juridique du Ministère des Affaires étrangères des Pays Bas et membre du Comité d'Application de la Convention sur l'eau

Questions, réponses et discussions

12:30 - 13:30 Déjeuner

13:30-15:30 SESSION 6
Evaluation des bénéfices de la coopération transfrontalière
Session présidée par Francesca Bernardini, CEE-ONU

- **Présentation de la note d'orientation sur les avantages de la coopération relative aux eaux transfrontières**
M. Harry Liiv, Secrétaire Général Adjoint du Ministère de l'Environnement de l'Estonie
 - **Exercice en groupes :**
 - **Quels seraient les buts d'un exercice d'identification des avantages de la coopération entre la Tunisie et l'Algérie ?**
 - **À quelles questions devrait-on répondre ?**
 - **Qui devrait-on convaincre ?**
 - **Quels bénéfices peut-on prévoir ?**
- Rapports des groupes et discussion sur les prochaines étapes**

15:30-16:00 Pause-café

16:00 - 17:30 SESSION 7
Enseignements et perspectives
Table ronde : « Retour sur les principales préoccupations et attentes des participants suivi de synthèse et recommandations »

Présidée par M. Fadhel Moussa

- M. Rachid Khanfir, Ex-Directeur Général des Ressources en Eau et Ex-Coordinateur du SASS
- Représentant du Ministère de l'environnement ou Ministère de la Santé
- Représentant des affaires étrangères.
- M. Lotfi Frigui, Directeur Général des Ressources en Eau
- M. Hafedh Khelif, Directeur de la Coopération Internationale au Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche
- M. Peter Kovacs, Président de la Convention sur l'eau
- Mme. Francesca Bernardini, Secrétaire de la Convention sur l'Eau
- Mme. Sarra Touzi, GWP-Med

Discussion avec la salle

Synthèse des discussions et recommandations par les rapporteurs : Mme. Hayet Ben Mansour, M. Fadhel Moussa, Mme Sarra Touzi et Mme. Francesca Bernardini

Discours de clôture par M. Samir TAIEB, Ministre de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche